Sauver les Six de Prétoria!



Pierre Paraf, Alfred Kastler et Marie-José Moumbaris à la conférence de presse du 1er juin.

PEU de nouvelles, à l'heure où nous mettons sous presse, sur le procès de Prétoria commencé le 19 mars et qui semble devoir se poursuivre jusque vers la mi-juin (1). La police en s'appuyant sur « ses » témoins — des hommes tenus au secret, menacés des plus lourdes peines s'ils ne jouent pas le rôle qui leur est dicté — s'emploie à discréditer, à humilier les six accusés, à étayer le prétendu « complot » qui leur est imputé. Après les grèves récentes de travailleurs africains, avant les élections législatives, le gouvernement raciste du Dr Vorster entend faire un exemple : il s'agit d'intimider la population noire, de faire croire que quiconque désapprouve l'apartheid est un dangereux terroriste, « agent de l'étranger », un éennemi de la population blanche, dont il veut obtenir le « vote de la peur »...

D'après les prises de position du procureur, il est à craindre que l'Australien Alexandre Moumbaris et l'un de ses compagnons, le syndicaliste Petrus Arom Imtembu, ne soient condamnes a la peine capitale, tandis que les quatre autres accusés, Tesi Cholo, Gardiner Sijaka, Justice Mpanza et le jeune Irlandais John Hosey risquent de nombreuses années de prison.

Les six hommes qui plaident non-coupables, font face à leurs tortionnaires, dénoncent les tortures dont ils ont été l'objet. C'est ainsi que Hosey a révélé devant le tribunal qu'il avait été frappé, que les policiers insistaient pour lui faire déclarer qu'il était juif, et que devant ses dénégations, ils l'ont brutalement déshabillé pour... s'en assurer.

Alexandre Moumbaris, tout en démentant la conspiration abracadabrante qui lui est attribuée, ne nie pas qu'il a milité à Londres contre l'apartheid et qu'il a pris des Noirs en auto-stop lors de son séjour en Afrique du Sud (ce qui est là-bas un crime). Accusé (sans preuves) d'avoir participé au transport d'armes et d'explosifs, il a déclaré : « Je suis contre la violence et les effusions de sang, et je crois qu'il faut tout faire pour les éviter ».

Mais on ne peut savoir que ce qu'écrivent les journaux qui contribuent à créer un climat d'hostilité envers les accusés, en présentant sans le moindre commentaire critique les affirmations des policiers et du procureur à ce qu'ils appellent « le procès du terrorisme »...

A Paris, le 1^{er} juin au cours d'une conférence de presse tenue au siège du M.R.A.P., le professeur Alfred Kastler, Prix Nobel et membre de l'Institut, a dénoncé les lois sur lesquelles se fonde l'odieux système d'apartheid. « Si ces lois étaient appliquées en France, a-t-il déclaré, la moitié des Français seraient en prison. » Il a comparé aux méthodes hitlériennes les pratiques utilisées pour amener de prétendus témoins, en leur promettant la vie sauve, à charger les inculpés qui, tous, nient les actes qui leur sont imputés.

Le professeur Kastler a exprimé en outre son étonnement que des policiers sud-africains aient pu opèrer en France pour obtenir les clès de l'appartement londonien de M. et Mme Moumbaris.

Au cours de cette même conférence de presse, Mme Moumbaris (qui est de nationalité française) a apporté des précisions sur les traitements inhumains subis par son mari, ainsi que par elle même, pendant les quatre mois où elle a été incarcérée avant d'être expulsée d'Afrique du Sud.

Pierre Paraf et Albert Lévy, président et secrétaire général du M.R.A.P., et Me Jean-Jacques de Félice, au nom du Comité contre l'apartheid, ont évoqué différents aspects de l'affaire ainsi que les efforts entrepris en France pour informer l'opinion publique.

Devant l'ambassade sud-africaine

Plusieurs dizaines de militants parisiens du M.R.A.P., auxquels s'était jointe Mme Moumbaris, sont allés le 28 mai en fin d'après midi devant l'ambassade d'Afrique du Sud, 51, avenue Hoche, pour déposer une pétition. Pendant plus d'une heure, ils sont restès devant l'immeuble, avec des banderoles et des pancartes, tlétrissant l'apartheid et réclamant la libération des Six de Prétoria. A 19 h 15, les manifestants ont été dispersés par d'importantes forces de police amenées par plusieurs cars.

Le 17 mai, des délégations de diverses organisations, parmi lesquelles le M.R.A.P., le Comité contre l'apartheid, le Parti communiste fran?çais, le Mouvement de la paix, le Mouvement d'action judiciaire, le Christianisme social. Objectif socialiste, la C.I.M.A.D.E., Croissance des jeunes nations, l'Association de défense des droits des détenus, s'étaient rendues également à l'ambassade sud-africaine ou, bien qu'elles aient demandé à être reçues, elles n'ont pu que déposer une lettre.

Une pétition

Des milliers de personnes ont déjà signé la pétition lancée par le M.R.A.P. il y a quelques semaines, demandant la libération immédiate des six accusés.

Parmi les premiers signataires, citons :

Mmes Michelle Vincent-Auriol et Marie Romain-Rolland;

MM. André Diligent, Jacques Duclos, Marcel Gargar, Pierre Mialhe, Louis Namy, Guy Schmaus, sénateurs; Paul Laurent, Louis Odru, Robert Ballanger, députés; Jacques Debu-Bridel, Fernand Grenier, Pierre Cot, anciens ministres; Michel Rocard, ancien député; Georges Marrane, ancien sénateur; Guy Névache, député suppléant de Grenoble;

Le pasteur André Dumas ; Henri Schultz, président du Centre Quaker international ;

Les écrivains Arrabal, Simone de Beauvoir, Georges Conchon, Gabriel Cousin, Alain Decaux, Annie Lauran, Michel Leiris, Clara Malraux, Andre Pieyre de Mandiargues, Pierre Paraf, Vladimir Pozner, Simone et André Schwartz-Bart, Vercors;

Les journalistes J.-J. Sempé et Paul Schmitt;

MM. Marc-André Bloch, Etienne Boltanski, Maurice Cling, Hubert Deschamps, Pierre Dommergue, François Grémy, Marcel Prenant, Jean-Jacques Recht, Lionel Richard, Laurent Schwartz, André Tune, professeurs d'univerisité; Hélène et Michel Langevin, directeurs de recherches; Claude Quin, economiste; Yri Barren, urbaniste; Hugues Picard, administrateur de l'I.N.S.E.E.;

Le peintre Jean Picart Le Doux ; le compositeur Mikis Theodorakis ; le cineaste Louis Daquin ; Guy Rétoré, directeur du Théâtre de l'Est Parisien ; les artistes Lény Escudero, Juliette Gréco, Olivier Hussenot, Paco Ibanez, Colette Magny, Georges Moustaki, Michel Piccoli, Francesca Solleville, Alan Stivell ;

Bernard Andreu, René Blum, Simone et Paul Bouaziz, J.-M. Braunschweig, Gilbert Fournié, D. Frétin, Liliane Picard, Roland Rappaport, P. Saint-Arroman, Monique et Roland Weyl, avocats à la Cour d'appel de Paris; Anthony Abrams, conseil juridique.

Des feuilles de pétitions peuvent être demandées au siège du M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris, pour recueillir de nouvelles signatures dans tous les milieux.

A Marseille

Le Comité du M.R.A.P. de Marseille, animé par Serge Kriwkoski, ayant fait publier dans la presse un communiqué sur le procès de Prétoria, des membres de l'Eglise orthodoxe grecque ont pris connaissance du danger couru par Alexandre Moumbaris, qui, de parents français et ayant vécu à Marseille, fut membre de cette communauté religieuse. Ce fait a suscité une vive effervescence, plusieurs journaux l'ayant souligne, et les coreligionnaires d'Alexandre Moumbaris se sont mobilisés pour le défendre. C'est par centaines que les pétitions signées un peu partout dans la ville affluent au siège du M.R.A.P., 126, rue de Rome : lycéens, syndicalistes, élus locaux, professeurs, prêtres, travailleurs de toutes professions s'emploient activement à cette campagne.

A la conférence de presse du M.R.A.P., le 1^{er} juin, le père Cyrille Argenti, prêtre de l'Eglise orthodoxe grecque de Marseille, avait adressé le télégramme suivant : « Je porte publiquement témoignage de l'intégrité morale et du désintéressement absolu, du dévouement et de la générosité d'Alexandre Moumbaris, qui fut mon proche collaborateur pendant trois ans, à la tête de la troupe scoute paroissiale. Je demande instamment aux autorités compétentes et à tous nos frères du Christ d'intervenir à tout prix pour l'acquittement d'Alexandre et de ses compagnons. Une condamnation constituerait un crime. »

Deux questions écrites

Parmi les autres prises de position qui nous sont signalées, citons la lettre adressée par le président du Mouvement international des juristes catholiques, M. Louis-Edmond Pettiti, à l'ambassadeur d'Afrique du Sud.

D'autre part, deux députés, Jean-Pierre Chevènement (socialiste) et Roger Gouhier (communiste), ont déposé au Parlement des questions écrites demandant au gouvernement français d'intervenir auprès des autorités sud-africaines.

En Grande-Bretagne, ont lieu de multiples manifestations. Les 26 et 27 mai, des centaines de personnes sont demeurées pendant quarante-huit heures devant l'ambassade sud-africaine à Londres. Mme Moumbaris a participé à cette démonstration. Le M.R.A.P. avait adressé un message de solidarité au Comité anti-apartheid britannique, qui l'avait organisée.

Dans les quelques jours qui nous séparent de la fin du procès l'action doit s'intensifier pour souver les Six de Prétoria!

Il y a 20 ans : les Rosenberg

Le 19 juin 1953, Ethel et Julius Rosenberg étaient exécutés sur la chaise électrique, à la prison de Sing-Sing, aux Etats-Unis. Accusés d'espionnage en vue de livrer à l'U.R.S.S. le « secret » de la bombe atomique, ils proclamèrent jusqu'à leur mort leur innocence. Leur procès et leur condamnation s'inscrivaient dans le cadre d'une opération de guerre froide visant à intimider les progressistes amécicains ; l'antisémitisme fut utilisé dans cette campagne de peur et de haine orchestrée par le célèbre sénateur Mac Carthy. Pour défendre les Rosenberg, l'opinion mondiale s'était mobilisée avec une vigueur sans précédent.

Un article sera consacré à cette affaire dans notre prochain numéro.



Théâtre... d'ombres

Quelques années après la Libération, une tentative de jouer à Paris « La Reine de Césarée », pièce antisémite de Robert Brasillach, le propagandiste nazi exécuté pour sa collaboration avec l'occupant, provoqua de puissantes manifestations et les représentations furent aussitôt interdites. Signe des temps : cette même pièce à été représentée ces dernières semaines dans l'indifférence générale. Il est vrai que le réalisateur et les acteurs, en accentuant la grossière outrance du personnage qui exhale la haine antijuive de l'auteur, ont modifié quelque peu la signification de cette pâle imitation de « Bérénice », laquelle, sur le plan « purement » théâtral, ne mérite par ailleurs que l'oubli.

Mais voici qu'on fait grand bruit autour de l'unique pièce de Louis-Ferdinand Céline «L'Eglise», que nous offre une autre salle parisienne.

En dépit de son caractère « social » et « anticolonialiste », cette première œuvre fut aussi la première manifestation de l'antisémitisme délirant de Céline. Sa soudaine « découverte », qui comble d'aise certains critiques, ajoute à l'entreprise de réhabilitation d'un écrivain sont on passe trop souvent sous silence la contribution à la propagande nazie, et les conséquences qui en découlèrent.

Nous ne sommes pas de ceux qui appellent à brûler les livres ou... les planches. Mais une question se pose : les ceuvres valables sont-elles si rarissimes que les metteurs en scène en soient amenés à sortir ainsi de l'ombre des personnages aussi écœurants et nocifs ? Plutôt que de le porter sur la scène ne vaudrait-il pas mieux mettre l'antisémitisme au pilori ?

⁽¹⁾ Voir * Droit et Liberté *, avril mai 1973.